

## DIRECTEUR·TRICE DE CRÈCHE

<b>Pôle /Direction/Service</b>	Pôle solidarité – Direction de l’Enfance et de la Famille – Service des crèches
<b>Classification</b>	<p>Filière : médico-sociale            Catégorie et cadre d’emplois : A – Puéricultrice – Infirmière – EJE</p> <p>Fonction d’encadrement : Oui            Prime + NBI : RIFSEEP A5-1 et NBI encadrement            Quotité de travail : 100%            Tous nos postes sont handi-accessibles</p>
<b>Environnement du poste de travail</b>	<p>Direction : Direction de l’Enfance et de la Famille            Service : Service des crèches            Composition de l’équipe : suivant la dimension de la structure</p>
<b>Position du poste dans l’organisation</b>	Supérieur hiérarchique direct du·de la directeur·trice: le responsable de groupement de crèches
<b>Moyens mis à disposition</b>	Véhicule de service en partage
<b>Raison d’être</b>	En tant que représentant·e de la collectivité et porteur des orientations départementales, le·la directeur·trice a la responsabilité du projet d’établissement et organise l’accueil des enfants et des familles. Il·elle a la responsabilité de l’équipe, de la qualité pédagogique, de l’organisation et du fonctionnement de la structure. Le·La directeur·trice et son adjoint·e s’organisent pour couvrir la totalité de l’amplitude horaire.
<b>Missions</b>	<p>1 - Assurer la mise en œuvre du PECD dont Il·elle a la responsabilité dans le projet d’établissement, l’accueil quotidien des enfants et les projets particuliers. Etre garant de la qualité pédagogique de l’accueil réalisé.</p> <p>2 - Organiser la présence des enfants afin d’optimiser les taux d’occupation et de facturation pour répondre aux besoins des familles (définition des places ouvertes à la CAMA, révision des contrats d’accueil...). Elaborer et définir les règles de présence du personnel (horaires, congés, remplacements) pour garantir le respect du taux d’encadrement des enfants. Comme tout professionnel travaillant en crèche, le·la directeur·trice contribue à la continuité de l’accueil des enfants.</p> <p>3 - Impulser, animer, favoriser une dynamique d’équipe impliquant tous les agents de la crèche (AP, EJE, secrétaire, agents techniques, psychologue, médecin, psychomotricien) et assurer l’encadrement hiérarchique des agents. Définir le système de réunions et de temps de travail. Définir l’organisation des tâches et leur délégation en direction du/de la directeur·trice adjoint·e, et du·de la secrétaire.</p> <p>4 - En lien avec l’équipe, définir la place des parents dans la crèche, mettre en place une bonne circulation des informations à destination des familles, favoriser leur participation aux projets de la crèche et mettre en œuvre, autant que de besoin, des actions d’accompagnement à la parentalité.</p> <p>5 - Assurer la responsabilité de chef d’établissement, notamment la responsabilité incendie, et garantir le respect des normes de sécurité et d’hygiène, ainsi que les conditions de travail du personnel. Veiller au bon état de fonctionnement du bâtiment et du matériel utilisé. Garantir l’application des protocoles médicaux dans l’établissement en lien avec le médecin.</p> <p>6 - Contribuer aux réflexions, aux projets et à la dynamique collective du service des crèches dans son ensemble (protocole de garde, groupes de travail, Conseils d’établissements, tutorat, recrutement, participation à la semaine de sensibilisation...). Développer le partenariat et la coordination avec les acteurs internes et externes. Représenter le Département dans ce cadre.</p>

## Compétences

### ● Relationnelles et managériales

- Savoir assurer un management de proximité auprès des équipes: encadrement direct des agents, supervision des projets, animation d'équipe
- Savoir déléguer une partie de l'activité dans le cadre d'un binôme
- Savoir animer et/ou entretenir un réseau partenarial

### ● Organisationnelles

- Savoir diffuser de l'information de manière ascendante, descendante, transversale, en interne et en externe
- Savoir piloter et faire conduire un projet, un groupe de réflexion ou de production
- Savoir solliciter l'intervention des services compétents et/ou développer un réseau

### ● Techniques

- Connaître le cadre réglementaire, les enjeux et les évolutions en matière de petite enfance
- Savoir impulser et organiser la prise en charge des enfants
- Savoir animer des groupes de réflexion et d'analyse autour de l'action éducative
- Savoir utiliser les outils bureautiques et les logiciels métier

## Niveau d'études : II

**Diplômes requis :** Diplôme Etat de puéricultrice, infirmiers ou éducateurs de jeunes enfants

## Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire

Souhaitée(s)  Requête(s)

## Caractéristiques principales liées au poste

Horaires spécifiques par roulement sur l'amplitude horaire de la crèche 7h-18h45

- Permis de conduire obligatoire
- Déplacements province et étranger
- Astreintes

Logement de fonction

Vaccins recommandés et obligatoires

Port d'une tenue de travail obligatoire

Autre caractéristique :

- Gardes territorialisées

- Fermeture de l'ensemble des crèches départementales la première quinzaine du mois d'août et la dernière semaine de l'année civile

Les candidatures sont à adresser à l'attention de

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Pôle Ressources Humaines et Modernisation  
Direction des Ressources Humaines  
Bureau de recrutement DEF